



L'association CARREFOUR de Metz et l'association ARS de Nancy décident de collaborer

Le jeudi 1er juillet 2010, un protocole de collaboration a été signé par Yvon Schléret, Président de l'association Carrefour de Metz et par Jean-Marie Schléret, Président du conseil de surveillance de l'association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) de Nancy, au siège social de cette dernière

12 boulevard Jean Jaurès à Nancy.

Cette première étape de collaboration entre les deux associations s'inscrit dans le processus de profonde mutation que connaît le secteur social et médicosocial. L'échelon régional va devenir le niveau minimal de pertinence pour être un interlocuteur pris en considération.

La recherche du service optimal rendu aux personnes accueillies, au meilleur coût, est devenue la règle des pouvoirs publics dans un contexte général de crise financière. Des changements législatifs et réglementaires, associés à la révision générale des politiques publiques (RGPP) entraînant une refonte des services de l'Etat, l'évolution annoncée des paramétrages des collectivités territoriales, tout cela impacte le fonctionnement et le financement de nos activités. Les relations entre les associations et les administrations des collectivités publiques locales ou nationales vont s'en trouver profondément modifiées. Désormais, il est demandé aux associations de rationaliser leur fonctionnement, de rendre compte avec pertinence de leurs activités et de rechercher par tout moyen le renforcement de leur efficience.

C'est dans ce contexte que, depuis plusieurs mois, les deux associations se sont rencontrées et ont dégagé des complémentarités. Forts de leurs objectifs généraux similaires, les administrateurs des deux associations ont tout naturellement souhaité élaborer un protocole de collaboration, qui permet de travailler en toute transparence, tant vis-à-vis de leurs personnels respectifs que de leurs partenaires, sur des actions concrètes.

Nancy, le 1er juillet 2010

Protocole de collaboration entre :

➤ **L'association Accueil et Réinsertion Sociale ARS**

Siège social 12 Boulevard Jean Jaurès 54000 Nancy

Représentée par son président Jean-Marie SCHLÉRET

Et

➤ **L'association Carrefour**

Siège social 6 rue Marchant 57000 Metz

Représentée par son président Yvon SCHLÉRET

Préambule

Chacune des deux parties rappelle ses objectifs statutaires, ses réflexions en cours et son cadre d'action.

1-Pour L'association Accueil et Réinsertion Sociale ARS

Compte tenu des objectifs statutaires, du projet associatif, des réflexions menées au sein de l'association et des rapports moraux, rapports d'orientations 2008 et 2009, à savoir :

1-1-But de l'association

L'association Accueil et Réinsertion Sociale a été créée le 18 décembre 1980 pour assurer la gestion du centre d'hébergement d'accueil et d'orientation créé le 2 mai 1979 à l'initiative du bureau d'aide sociale de la Ville de Nancy.

Les statuts ont été depuis modifiés à deux reprises pour adapter la gouvernance de l'association au développement des activités et à l'évolution de la réglementation et du contexte administratif :

- Le 7 mars 1997
- Le 28 septembre 2000.

Désormais, l'association envisage d'étendre son champ d'intervention dans le secteur social et médico-social soit en créant elle-même de nouvelles activités, soit par rapprochement avec d'autres associations.

Les fondements philosophiques et éthiques de l'association se réfèrent à des principes de justice sociale et de respect de la dignité humaine. Quel que soit le passé ou la situation présente des personnes, l'association mise sur leurs capacités d'évolution positive. Analysant les phénomènes d'exclusion principalement comme une négation de la relation à autrui, de sa dignité, et plus largement de la dimension fraternelle constitutive du pacte républicain, notre démarche associative historiquement tournée vers les plus démunis, s'adresse à toute personne relevant du champ social et médico-social.

Cette démarche vise aussi bien les personnes en situation de rupture ou brisées par la vie, avec lesquelles il importe de tisser des liens restructurants, que celles dont les difficultés de parcours nécessitent un accompagnement susceptible de restaurer ou renforcer leurs capacités à se réaliser.

Quels que soient les secteurs d'intervention ou les priorités d'action dans les domaines de la santé, de l'habitat, de l'emploi et plus généralement de l'accompagnement social et médico-social, notre objectif premier vise à inscrire les personnes dans des relations

d'échange où, ne se contentant pas de recevoir, elles puissent apporter une contribution à la mesure de leurs moyens.

L'insertion telle que l'association entend la mettre en œuvre doit de la sorte représenter une dynamique d'espoir pour les personnes qu'elle soutient et accompagne. Elle ne saurait se satisfaire de mesures juxtaposées ou de réponses dans l'urgence aux besoins de la vie quotidienne. Plus fondamentalement, l'association entend faciliter aux personnes prises en charge l'accès à l'ensemble des droits et des obligations fixées par nos lois républicaines devant permettre à chacun de progresser à la mesure de ses possibilités, afin de mieux maîtriser son devenir.

1-2-Objet :

L'association a pour objet de développer et gérer toute action s'inscrivant dans le champ des politiques sociales ou médico-sociales et permettant de contribuer à l'amélioration des conditions d'existence des personnes confrontées à des difficultés temporaires ou durables dans le respect de leur dignité et avec la volonté de valoriser les potentialités de chacune d'entre-elles pour leur permettre d'accéder à des conditions de vie promotionnelles et d'être actrices de leur devenir.

2-Pour l'association Carrefour

Et compte-tenu des objectifs statutaires, du projet associatif d'octobre 2008, du projet d'établissement(s) de novembre 2008, des auto-évaluations du FH, du CHRS, du CAVAIP et des actions réalisées par l'association Carrefour, à savoir :

2-1-Introduction

Le projet associatif de Carrefour et sa dynamique institutionnelle sont nés en 1945 d'une initiative militante d'acteurs issus principalement du scoutisme féminin et de travailleurs sociaux en lien avec l'évêché de la Moselle. Ces derniers se sont engagés de manière solidaire pour la promotion sociale de jeunes filles et de jeunes femmes et l'égalité des chances.

Ce projet définit le sens que l'association donne à sa mission et à l'action qu'elle engage auprès des jeunes. Il fixe les objectifs de notre action au regard de valeurs humaines et éthiques. Au travers des valeurs collectives partagées, il devient prescriptif.

Sa mise en cohérence résulte d'un travail progressif et constant de réflexion et de débats internes. Elle a été portée par des actes juridiques et d'organisation et s'est structurée au fil du temps (statuts, conventions, habilitations, contrats, protocoles...).

La formulation de cette ambition partagée est l'aboutissement d'un engagement des bénévoles, militants, administrateurs, personnels de l'association et de personnalités adhérant aux valeurs fondatrices. Tous ont agi en référence au modèle d'une société laïque respectueuse de toutes les croyances, indépendante et tolérante par rapport à toute confession religieuse et attentive aux libertés d'expression et d'opinion.

2-2-Objectifs, services et public de Carrefour

La mission générale de Carrefour est d'accueillir tout jeune, et spécialement tout jeune en difficulté, comme une personne unique. Carrefour n'est pas seulement un lieu qui reçoit des résidentes mais aussi une maison qui accueille de façon personnelle chaque jeune, considéré comme responsable de sa vie, capable de percevoir, en lui et dans son environnement, les normes qui guideront ses choix essentiels, son parcours d'humanité.

Cela se traduit notamment par :

- une large équipe, bénévole et permanente, d'animation et de gestion, soucieuse d'écoute et d'action
- l'ouverture sur le monde et sur la vie grâce à la diversité des activités proposées au sein de la maison et à l'extérieur.

Bâtiments et équipes, la maison toute entière cherche à exprimer quotidiennement le goût de la vie, le goût de la création et de la beauté, celui de la liberté et de la marche vers l'autonomie, la lutte contre l'exclusion, le goût du courage et de l'entraînement à l'effort, l'amour de soi et l'ouverture à autrui.

A cette fin, Carrefour administre «un équipement social polyvalent» de type foyer Soleil pour :

- des résidentes et résidents qui sont apprentis, lycéens, étudiants, travailleurs, stagiaires de la formation professionnelle, demandeurs d'emploi en insertion sociale et professionnelle ;
- des usagers et passagers individuels ou en groupe.

L'association Carrefour gère des secteurs d'activités spécifiques qui sont : un Foyer de jeunes travailleuses, un Foyer d'hébergement, un Centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un Centre d'adaptation à la vie active et d'insertion professionnelle, une Auberge de jeunesse, un espace d'expositions «Carrefour des Arts», des lieux d'activités culturelles, sociales et sportives.

L'association Carrefour offre également des services complémentaires : d'hébergement et de restauration, des salles d'activités, de réunions ou de séminaires, d'activités socio-éducatives et d'insertion, des actions culturelles, des activités sportives.

L'originalité de Carrefour et son efficacité sociale résident dans cette articulation entre les secteurs d'activités spécifiques et les services complémentaires.

L'association Carrefour a également pour but de promouvoir et de réaliser, par tous les moyens dont elle dispose, des services ou établissements utiles pour les populations concernées au plan local, départemental et régional.

2-3-Ces actions ont pour lignes de force :

- l'accueil personnalisé de tout jeune considéré comme responsable de sa vie
- l'animation et la gestion d'un équipement social, éducatif, culturel et sportif polyvalent
- le développement conjoint de nos secteurs d'activités : FJT, FH, CHRS, CAVAIP, AJ, CLSH
- la mise à disposition des résidentes et résidentes, usagers individuels ou en groupes de tous nos services.

Le souci constant de Carrefour est d'offrir des services qui soient économiquement accessibles aux jeunes et/ou à leurs familles, cohérents avec l'ensemble des financements publics et compatibles avec nos tarifications, agréments et habilitations :

- activités sociales, éducatives, culturelles et sportives
- services d'accueil, d'hébergement, de restauration
- actions éducatives renforcées, adaptation à la vie active et insertion sociale et professionnelle.

Cette organisation sectorielle et transversale donne sens à cette idée forte que nous avons :

- d'accueillir chaque jeune ou adulte, chaque usager individuel ou en groupe comme une personne unique, comme une collectivité particulière
- d'agir pour une mixité sociale et un brassage des publics accueillis
- d'intervenir dans des champs d'action complémentaires : d'activités socio-éducatives et d'insertion sociale et professionnelle, d'éducation spécialisée, d'animation socioculturelle, de développement artistique et culturel, d'activités sportives et de pleine nature, de santé bien-être, ...
- de mettre au centre de nos dispositifs les jeunes tels qu'ils sont
- de modifier, d'adapter et de transformer le cadre bâti qui est le nôtre grâce au soutien constant.

2-4-Pour réaliser ce programme ambitieux, Carrefour doit mettre en œuvre :

- une action préventive pour lutter contre les fragilisations
- un droit à l'emploi et à la formation donnant accès à des ressources et à un statut
- la promotion, l'expression, la participation sociale, culturelle et citoyenne de tous les jeunes
- la promotion de la santé des jeunes qui en font la demande ou qui en ont le besoin
- une diversification des offres d'hébergement et d'habitat
- un soutien et un accompagnement qui s'inscrivent dans le temps
- un développement d'actions innovantes vers les jeunes les plus en difficulté

Au regard de ce préambule,

Constatant que les deux associations ont des objectifs généraux similaires ou complémentaires et concourent toutes deux aux politiques sociales publiques,

Constatant la transformation politico-administrative de l'action sociale publique qui impose une nouvelle donne dans la gestion des institutions sociales et médico-sociales, notamment par l'introduction d'une logique d'appel d'offre par la mise en concurrence des structures,

Constatant la mobilité des populations relevant de ces deux structures,

Constatant la nécessité de mettre en œuvre des actions régionalisées,

il est établi un protocole de collaboration entre l'association Accueil et réinsertion Sociale (ARS) de Nancy et l'association Carrefour de Metz.

Ce protocole de collaboration a pour finalités :

- d'établir des échanges permanents entre les deux associations sur les questions d'actions sociales, dans un climat d'écoute, de respect et de confiance,
- de mettre en commun des réflexions, des analyses, des moyens et des compétences pour renforcer et mutualiser les actions respectives de chaque structure,
- de concevoir, expérimenter, évaluer et pérenniser des actions coordonnées à un niveau régional,
- de valoriser, par tout moyen défini d'un commun accord, les actions conduites par l'une ou l'autre des deux associations ou menées conjointement,
- de représenter et défendre nos objectifs associatifs et nos intérêts partagés auprès des pouvoirs publics.

Article 1 : Objet de la collaboration

Les deux organismes décident de s'associer pour mener à bien des actions qui ont pour buts de :

- Définir et mettre en œuvre une cohérence territoriale de nos actions respectives pour affirmer notre rôle d'acteurs de l'action sociale en lien avec l'ensemble des politiques publiques.
- Analyser les pratiques professionnelles respectives pour améliorer la qualité des services rendus aux populations accueillies par les deux associations : accueil, hébergement, restauration, soins, action socio-éducative, sportive et culturelle, formation, accès au logement et à l'emploi.
- Mettre en commun des moyens de diagnostic des besoins et des réponses en matière d'action sociale et médico-sociale et d'évaluation des actions,
- Mutualiser des outils de gestion.
- Concevoir un ou des outils juridiques permettant de concrétiser la collaboration dans le cadre d'une ou plusieurs structures communes.

Article 2 : Gestion du projet commun

Cette réflexion aboutira à l'élaboration d'un projet commun que les deux parties s'engagent à réaliser en mettant en synergie leurs compétences, leur expérience, leurs réflexions au service des publics concernés.

Article 3 : Fonctionnement et réalisation de cette réflexion

Le fonctionnement et la réalisation de cette réflexion se feront dans le cadre d'échanges réguliers entre :

Pour l'association Accueil et Réinsertion Sociale :

- Jean-Marie Schléret, président du Conseil de surveillance
- Valérie Levy-Jurin, présidente du Comité exécutif
- Odile Maire-Begorre, membre du Comité exécutif
- Anne Pelissier, membre du conseil de surveillance
- Pascal Houlné, directeur général

Pour l'association Carrefour :

- Yvon Schléret, président
- Salima Saadi, trésorière adjointe
- Philippe Ganier, trésorier
- Alain Mathieu, membre du Bureau
- Philippe Carminati, directeur général

Article 4 : Modification du protocole de collaboration

Toute modification du présent protocole de collaboration est réalisable par avenant signé par les parties.

Article 5 : Utilisation des résultats de ce protocole de collaboration

Chaque partie utilise comme bon lui semble les résultats issus de ce protocole de collaboration en mentionnant les parties contractuelles de celui-ci.

Article 6 : Rupture du protocole de collaboration

La rupture du présent protocole est possible par :

- accord des parties
- rupture unilatérale à l'amiable.

Ce protocole de collaboration a été signé le 01 juillet 2010 à Nancy

Pour l'ARS

Jean-Marie Schléret
Président du Conseil de surveillance

Pour Carrefour

Yvon Schléret
Président de l'association

Valérie Levy-Jurin,
Présidente du Comité exécutif

Salima Saadi
Trésorière adjointe

Odile Maire-Begorre
Membre du Comité exécutif

Philippe Ganier
Trésorier

Anne Pelissier
Membre du Conseil de surveillance

Alain Mathieu
Membre du Bureau

Pascal Houlné
Directeur général

Philippe Carminati
Directeur général